



Informations sur les agents pathogènes chez l'homme

Que sont les légionelles ?

Les légionelles sont des bactéries pouvant déclencher différentes pathologies chez l'être humain, de symptômes grippaux à des pneumonies virulentes. Ce sont des bacilles répandues dans le monde entier en petites quantités comme composants naturels des eaux de surface et dans les nappes phréatiques.

La légionelle se reproduit à des températures comprises entre 25°C et 45°C. Au-delà de 60°C, elle meurt et en dessous de 20°C elle ne se reproduit presque pas. On trouve les agents pathogènes surtout dans les réservoirs artificiels, tels que les conduites d'eau dans les bâtiments, où les températures constituent les conditions idéales pour leur reproduction. Les légionelles prolifèrent particulièrement dans les dépôts et revêtements des conduits.

Comment la légionelle se transmet-elle ?

Elle se transmet par le biais de fines gouttelettes renfermant le germe.

Les agents pathogènes sont transmis dans l'eau et les aérosols. Les gouttelettes contaminées se répartissent dans l'air où elles peuvent être inspirées. Les sources de contamination sont par exemple les douches, les humidificateurs ou les robinets, ainsi que les tours de refroidissement ou les systèmes de climatisation. Il est également possible de se contaminer à la piscine, sous les cascades, sur les toboggans, dans les jacuzzi ou les fontaines.

Il est très rare de se contaminer en buvant de l'eau si vous avalez de travers.

Important : Jusque lors, nous n'avons jamais observé de contamination d'homme à homme.

Quels sont les symptômes de la maladie ?

La légionelle provoque chez l'homme deux pathologies différentes:

Légionellose/pneumonie

La maladie du légionnaire, ou pneumonie à légionellose, est une forme sérieuse de pneumonie. Le patient développe rapidement maux de tête et douleurs thoraciques, toux, frissons et fièvre élevée (39° à 40,5°C). Il peut également être pris de torpeur ou être dans un état de confusion grave. Il peut aussi parfois avoir des douleurs abdominales, une diarrhée ou des vomissements. La pneumopathie est généralement compliquée et dure en général près de 4 semaines. Elle peut être mortelle chez un malade sur dix.

Fièvre de Pontiac

Cette forme de la maladie est plus courante que la légionellose et est généralement plus bénigne, sans pneumopathie. Elle commence par des symptômes grippaux (fièvre, malaise, maux de tête et courbatures). Elle peut aussi provoquer des douleurs au niveau du thorax et une toux. Il est rare que le patient soit désorienté. La maladie disparaît en général toute seule au bout de 2 à 5 jours. On n'a jamais observé de cas mortels.

Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

Les premiers symptômes de la légionellose apparaissent au bout de 2 à 10 jours avec les agents pathogènes. Il faut compter entre 5 heures à 3 jours, en moyenne 1 à 2 jours entre la contamination et la déclaration de la fièvre de Pontiac.

Quelle que soit la forme de la pathologie, le patient n'est pas contagieux.





Informations sur les agents pathogènes chez l'homme

Qui est particulièrement vulnérable ?

Les personnes souffrant d'une déficience immunitaire, les personnes âgées ou les fumeurs. Mais également les personnes sous traitement médical conduisant à une déficience immunitaire. Elles développent en outre souvent des complications différentes touchant tout particulièrement le cerveau et les reins. Les hommes sont plus vulnérables que les femmes et les enfants ne sont que très rarement contaminés.

Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Une pneumonie par infection à la légionelle doit être traitée par antibiotiques et en général à l'hôpital.
- ▶ Dans le cas de la fièvre de Pontiac, l'antibiotique n'a aucune influence sur le déroulement de la pathologie. En règle générale, on soigne dans ce cas les symptômes tels que la fièvre.
- ▶ En cas de maladie, il est important de détecter et d'éliminer rapidement les sources de contamination afin d'éviter toute propagation de la maladie.

Comment me protéger ?

Il est important d'éviter la prolifération des légionelles dans les conduits des installations d'eau potable.

Les installations et l'entretien des systèmes d'eau potable sont soumis à des réglementations techniques spéciales. La réglementation sur l'eau potable impose d'effectuer un prélèvement régulier d'eau dans les grandes installations et les bâtiments publics ainsi que dans les installations commerciales. Il est impératif de signaler aux autorités toute concentration dépassant une limite fixée.

Les *mesures de sécurité* suivantes peuvent permettre d'éviter une prolifération massive des légionelles dans les systèmes d'eau chaude d'une habitation :

- ▶ En général, il faut utiliser régulièrement les conduites d'eau et éviter tout bras mort dans le système de conduits, pour éviter toute formation d'eau stagnante.
- ▶ Dans un foyer avec un chauffe-eau central, réglez la température du chauffe-eau à 60°C minimum. La température de l'eau courante doit toujours être de plus de 55°C à tout endroit.

Il n'existe pas de vaccin contre les légionelles.

Où puis-je m'informer ?

L'administration de santé locale se tient à votre disposition pour toute question. L'infection à légionelles étant une maladie devant être déclarée, elle vous fournira des informations sur la situation actuelle et dispose d'une grande expérience en la matière.

Vous trouverez des informations sur cette maladie sur le site web de l'Institut Robert Koch (www.rki.de/legionellen).

Vous trouverez des informations sur la protection contre les infections sur la page du Centre fédéral pour l'éducation à la santé, Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (www.infektionsschutz.de).



STEMPEL

Éditeur :

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.
Tous droits réservés.

Rédigé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. (fédération allemande des médecins de la santé publique) et avec l'approbation de l'Institut Robert Koch.

Ces informations publiques peuvent être consultées et téléchargées gratuitement sur le site web www.infektionsschutz.de.

